



Ville de Pontivy

Comité de pilotage agenda 21

Compte-rendu de la réunion du 25 Avril 2017

C13-2017-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
M. Jacques PERAN, conseiller municipal
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

ÉTAIT ABSENTE

Mme Soizic PERRAULT, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services
M. Julien MIGNOT, directeur général adjoint, directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, chargé de mission

DOCUMENTS ANNEXÉS

Bilan parc de véhicules

§

MARCHE DE FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ

La ville a adhéré à la procédure d'achat groupé d'énergies mise en place par *Morbihan énergies* dans le cadre de la fin des tarifs réglementés en gaz et/ou électricité (Conseil municipal du 30/06/2014).

Concernant l'électricité, les marchés conclus ont été passés pour une durée de 2 ans et arrivent à échéance le 31/12/2017.

L'analyse de l'année 2016 sur les 13 sites ayant bénéficié d'un tarif non réglementé montre une diminution du coût du kWh de 8 % (16 000 euros d'économie réalisée taxes et abonnement compris). Ces 13 sites correspondaient aux abonnements de forte puissance, seuls à être soumis à une obligation d'offre de marché.

Dans le cadre du nouveau marché, il est proposé d'intégrer l'ensemble des sites de la ville pour une offre de marché. Cela représente 151 abonnements supplémentaires dont 88 d'éclairage public.

Outre les économies potentielles, le passage en tarif non réglementé uniformiserait les pratiques avec Pontivy communauté. Effectivement les fournisseurs seraient identiques suivant les tranches de puissance, pour les deux collectivités.

UNIFORMISATION DES OUTILS DE SUIVI DE FLUIDES AVEC PONTIVY COMMUNAUTE ET A L'ECHELLE NATIONALE

L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a fixé des objectifs de collecte des données de facturation des fluides sur l'ensemble des collectivités adhérant au dispositif de conseil en énergie partagée.

La collecte et l'uniformisation de ces données a pour objectif d'apporter des éléments d'aide à la décision pour les politiques publiques de l'énergie.

Une campagne de collecte des informations relatives aux fluides de la ville débutera au deuxième trimestre 2017 et concernera les données de facturation exhaustives depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui.

Les outils de suivi n'étant pas les mêmes à l'échelle de la ville, de la communauté de communes et du Pays (logiciels Enerconso / GepWeb), il est proposé dans le cadre de la participation à la collecte d'informations, d'étudier la faisabilité d'uniformisation et de mutualisation des bases de données et méthodes de suivi.

BILAN 2016 DES DEMANDES DE CONTRIBUTIONS AUX FRAIS DE FLUIDES DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE

Compte tenu du régime des mises à disposition de locaux mis en place lors du conseil municipal du 27 avril 2015, des contributions aux frais de fluides (électricité et gaz) ont été demandées en 2016.

Cela concerne 18 structures.

Montant total réclamé en 2016 : 8 268,78 euros.

SENSIBILISATION AU CADRE DE VIE

- **Semaines pour les alternatives aux pesticides**

La ville a répondu favorablement à la sollicitation du syndicat de la vallée du Blavet pour proposer différentes animations fin mars, pendant les semaines pour les alternatives aux pesticides.

La médiathèque a ainsi proposé l'inauguration de la grainothèque (86 participants) et différents ateliers et conférences autour du jardinage qui ont eu du succès, puisque sur le fonds documentaire dédié de 40 ouvrages, seuls 3 ne sont pas actuellement empruntés.

La traditionnelle distribution de compost a eu lieu le vendredi 31 mars et samedi 1er avril (210 participants). Les portes ouvertes au serres ont attiré 145 visiteurs. Une classe de TAP et du centre de loisirs ont été accueillies.

- **Mise en avant du jardin de la Malpaudrie et du parc du château**

Le jeudi 18 mai, le jardin de la Malpaudrie servira de point de départ à une conférence sur le thème des plantes qui soignent dans la tradition bretonne et celtique. La manifestation est labellisée au niveau national dans le cadre de la fête de la nature 2017 (17-21 mai) ayant pour thème « les super-pouvoirs de la nature ». Le thème choisi s'intègre également à la fête de la Bretagne (13-21 mai).

Coût : 300 euros

Le samedi 15 juillet dans le cadre des animations estivales de Pontivy communauté, une balade entre la Malpaudrie et le parc du château sera proposée. Elle associera découverte botanique, musique et démonstrations d'acrobaties de cirque sur des agrès accrochés aux branches.

Contribution de la ville : 500 €, le reste est pris en charge par Pontivy communauté.

- **Cèdre abattu square Lenglier : transformation en sculpture**

Un cèdre centenaire du square Lenglier était fragilisé par un champignon. Malgré les témoignages d'attachement de Pontivyens à cet arbre et compte tenu de la proximité de monuments et des risques de chutes de branches, il a été abattu.

Une sculpture monumentale de 2m, dans la souche de l'arbre viendra marquer d'une autre façon sa présence et renforcera le caractère culturel et patrimonial du square.

La sculpture sera réalisée sur place par Philippe Cormand, sculpteur local basé à Caurel. Il est champion de France et vice-champion du monde de sculpture sur glace, il travaille également la pierre et le bois. Le sculpteur a notamment fourni des œuvres pour Euro-Disney ou l'exposition « pierre et lumière », l'un des principaux lieux de tourisme de Saumur (49).

Coût : 6 500 euros.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES

Les décrets d'application de la loi relative à la transition énergétique du 15 août 2015 prévoient une obligation d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions par les gestionnaires de flottes de véhicules.

Les collectivités territoriales et leurs groupements doivent acquérir, lors du renouvellement de leur flotte, au moins 20 % de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Compte tenu de l'importance de son parc, la ville de Pontivy n'est concernée que pour les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes de poids total en charge.

Deux catégories sont définies par décret :

- Véhicule léger (VL) à faible émissions : émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques inférieures ou égales à 60 grammes par kilomètre pour les émissions de dioxyde carbone.
- Véhicule à très faible émissions : sa source d'énergie est l'une des sources d'énergie motrice suivantes : électricité, hydrogène, hybride hydrogène-électricité, air comprimé.

Dans les faits, descendre en dessous de 60 g/km revient la plupart du temps à opter pour un véhicule mû par une énergie alternative.

Ces quatre dernières années la ville a fait l'acquisition de 14 VL, dont 2 remplissent déjà les critères du décret (Utilitaire propreté Goupil en 2011 , Kangoo voirie en 2016).

Il est proposé suivre à l'usage, le coût de revient de la Kangoo électrique comparativement aux mêmes modèles thermiques déjà dans le parc.

La ville est dotée actuellement de 50 véhicules légers et 4 poids-lourds. L'âge moyen du parc de véhicules est stable (13 ans, 20 ans pour les quatre poids lourds techniques).